

Image not found or type unknown



Litige entre particuliers pour un garde meubles

Par **guillaume**, le **23/01/2008** à **13:28**

Qu'est-ce que je risque lorsque je souhaite me débarrasser d'affaires que j'étais censé garder moyennant finances, finances qui n'ont pas été acquittées complètement. rnEtant juridiquement responsable de ces affaires je souhaite quand même exproprier ce materiel hors de ma propriété.rnJe précise qu' aucun contrat n'a été signé entre les deux parties, mais que les gendarmes du canton sont témoins du litige.rnJe continue à garder les affaires gratuitement, n'ayant pas moyen de me faire payer mon service, n'y at-il pas là un préjudice moral ?rnmerci de me répondre